



Commune de SAINT CASSIN  
(Hors agglomération)  
D1006 du PR 30+0570 au PR 30+0970 (SAINT CASSIN)

Arrêté temporaire n° 25-AT-2149  
Portant réglementation de la circulation

**Le Président du Conseil départemental de la Savoie**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 30 juin 2025 relatif aux délégations de signature

Vu la demande de DELTA TP SERVICES (la Ravoire)

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien d'un mur de soutènement aval rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D1006

**A R R È T E**

**ARTICLE 1 :**

À compter du 30/10/2025 et jusqu'au 07/11/2025, 2 jours sur la période, la circulation est alternée par feux ou K10, sur une longueur maximum de 200 mètres, sur la D1006 du PR 30+0570 au PR 30+0970 (SAINT CASSIN) situés hors agglomération.

**ARTICLE 2 :**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : DELTA TP SERVICES (la Ravoire) / 320 Route d'Apremont 73490 LA RAVOIRE et Franck MILHOMME / 320 Route d'Apremont 73490 LA RAVOIRE.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à MONTMELIAN,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Signé par : Delphine De Louvencourt  
Date : 29/10/2025  
Qualité : Chef de service routes Bassin  
chambérien Combe Savoie par délégation  
de Directeur Maison technique Bassin 30 OCT 2025  
chambérien Combe Savoie CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Directeur Général Adjoint  
Ressources et Moyennes

Christophe SALVAT

DIFFUSION:

- DELTA TP SERVICES
- SMUR
- Transports Scolaire
- Ajointe au Directeur de la Maison technique Bassin chambérien-Combe de Savoie
- PC OSIRIS
- Le Maire de SAINT CASSIN
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD Chambéry/Combe de Savoie

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

